



Union européenne – Informations générales

- Etat d'avancement Brexit
- Coordination sécurité sociale
- Accord partiel concernant le programme Horizon Europe

Actualité européenne de la protection sociale

SANTÉ

- Marché public conjoint pour l'achat de vaccins contre la grippe
- Rapport annuel sur Eudravigilance
- Publication d'un guide sur les soins de santé transfrontaliers

FAMILLE/JEUNESSE

- Législation autrichienne d'indexation des PF

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- Rapport sur le nombre de formulaires A1 émis en 2017
- Rapport sur les nouvelles formes d'emploi
- Développements sociaux et emploi dans l'UE

Agenda

Publications

FOCUS : Mobilité européenne : entre grande réussite et profonde défiance.

Fondée sur un objectif de paix, l'Union européenne s'est développée par une intégration toujours plus poussée des économies européennes jusqu'à la reconnaissance d'une ambition plus politique : la consécration d'une citoyenneté européenne pour les ressortissants des Etats membres et de droits attachés à ce statut, parmi lesquels les libertés fondamentales de circulation et de séjour sur le territoire de l'UE et l'égalité de traitement entre ces citoyens.

Cette mobilité européenne est l'une des plus grandes réussites de l'UE. Elle est aussi celle qui prête le plus le flanc à la critique de ceux qui estiment qu'elle est la source de tous les abus (perte de compétence nationale en matière de migration, dumping social, tourisme social, etc.)

C'est sur ce terreau que les Britanniques ont voté en faveur du Brexit, qui n'en finit plus de ne pas finir.

C'est sur ce terreau que les oppositions se font entre Europe de l'Est et Europe de l'Ouest, avec la mystification de la horde envahissante de plombiers polonais détachés dont la réalité ne cesse d'être démentie (voir notamment l'étude sur les formulaires A1 ci-après).

C'est sur ce terreau que les populismes se développent et pensent pouvoir légitimer certaines de leurs politiques.

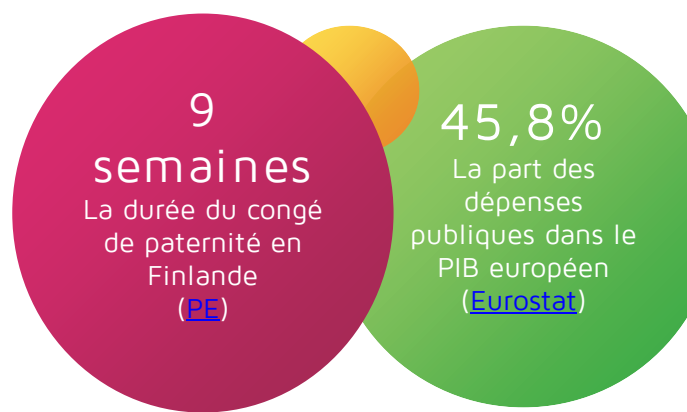
Il est vrai que des progrès sont encore nécessaires dans de nombreux domaines. L'adoption d'une révision des règles sur la coordination des systèmes de sécurité sociale pourrait être l'un d'entre eux : clarification des règles applicables, exportabilité des droits acquis, coopération renforcée entre les Etats, etc.

Pour autant, il reste que l'Union a des acquis qu'il convient de mettre en valeur et défendre : liberté de circulation et égalité en font partie.

Dans cette perspective, les mesures qui seront prises à l'encontre de l'Autriche concernant sa législation d'indexation des allocations familiales (voir *infra*) seront un marqueur déterminant de la force du droit de l'UE. Sans force contraignante, un droit est vidé de sa substance.

Une majorité d'eurodéputés a soutenu la Commission dans ses démarches visant à assurer le respect de l'égalité des citoyens.

Il s'agit de garder cela à l'esprit lors des prochaines élections européennes, l'approche de cette question pouvant varier selon les candidats et influencer les droits sociaux des citoyens dans les années qui viennent.



Etat d'avancement sur le Brexit.

Le Conseil européen réuni les 21 et 22 mars 2019 a proposé au Royaume-Uni un report de la date officielle du Brexit au 12 avril 2019 afin de permettre, pour la troisième fois, un vote par la chambre des communes britannique concernant l'accord de retrait de l'UE. Le troisième vote s'est soldé à nouveau par un échec le 29 mars. En cas d'accord de retrait avant le 12 avril, une prolongation technique jusqu'au 22 mai pourra être autorisée par le Conseil européen avant les élections européennes. Une réunion extraordinaire du Conseil européen aura lieu le 10 avril afin de discuter de la marche à suivre suite au rejet britannique. Le Président du Conseil européen, Donald Tusk, a déclaré que « l'UE devrait être ouverte à une extension plus longue de la procédure de l'article 50 du TUE à la condition que le Royaume-Uni repense sa stratégie » : un nouveau référendum serait-il finalement possible ?

Pour plus d'informations, voir:

<https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2019/03/27/report-by-president-donald-tusk-to-the-european-parliament-on-march-european-council-meetings/>

Discussions sur les règlements européens de coordination des systèmes de sécurité sociale.

Le Comité des Représentants Permanents de l'UE (COREPER) a rejeté le 29 mars 2019 l'accord politique provisoire obtenu en trilogue le 19 mars dernier par le Parlement européen et la Présidence roumaine du Conseil de l'UE.

L'accord provisoire prévoyait notamment la mise en place d'une information préalable obligatoire avant (auto)-détachement, l'extension de la durée minimale de 3 à 6 mois pour l'export de prestations chômage pour les travailleurs mobiles et jusqu'à 15 mois pour les frontaliers si l'Etat membre d'emploi compétent dans le versement des prestations le permet. La Présidence roumaine et le négociateur pour le Parlement européen, Guillaume Balas (S&D/France), pourraient se réunir pour identifier des pistes vers un éventuel compromis. En revanche, la dernière session plénière au Parlement européen ayant lieu mi-avril, l'adoption officielle d'un hypothétique compromis ne pourra avoir lieu durant cette législature.

Pour plus d'informations, voir:

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20190312IPR31161/des-regles-plus-claires-pour-les-prestations-sociales-des-travailleurs-mobiles>

Accord partiel concernant le programme Horizon Europe.

Le 20 mars 2019, les institutions de l'UE sont parvenues à un accord partiel concernant le programme Horizon Europe, programme de financement européen destiné à soutenir la recherche et l'innovation pour la période 2021-2027. Le programme repose sur trois piliers : le pilier « science d'excellence », qui soutiendra la recherche fondamentale ; le pilier « problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne », qui soutiendra la recherche portant sur des problématiques

de société et des technologies industrielles dans des domaines comme la santé ou encore les technologies numériques et les technologies clés génériques, ainsi que des missions et partenariats de recherche ; le pilier « Europe innovante », qui soutiendra l'innovation radicale et disruptive en établissant un Conseil européen de l'innovation. Par rapport à son prédécesseur Horizon 2020, des améliorations sont proposées en ce qui concerne l'efficacité du programme et la participation des différents acteurs susceptibles d'en bénéficier. En l'absence d'un accord sur le prochain cadre financier pluriannuel de l'UE, dont Horizon Europe est un sous-ensemble, l'accord conclu le 20 mars ne porte pas sur les incidences budgétaires, ni sur la participation des pays tiers ou les synergies avec d'autres programmes de financement de l'UE. La plupart des considérants du texte de règlement feront également partie des négociations après les élections européennes. Le Conseil et le Parlement devront trouver un accord lors de la prochaine législature, en tenant compte du futur accord concernant le cadre financier pluriannuel de l'UE.

Pour plus d'informations, voir:

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-19-1676_fr.htm

et : https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2019/03/27/eu-agreement-on-future-research-and-innovation-programme/?utm_source=dsms-auto&utm_medium=email&utm_campaign=EU+agreement+on+future+research+and+innovation+programme

Santé

Marché public conjoint pour l'achat de vaccins contre la grippe.

Le 28 mars 2019, quinze Etats membres (Allemagne, Belgique, Croatie, Chypre, Espagne, Estonie, France, Grèce, Irlande, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovenie) et la Commission européenne ont signé un accord-cadre avec la compagnie pharmaceutique Seqirus pour obtenir des vaccins contre la grippe dans le cadre du mécanisme européen de passation conjointe de marchés mis en place en 2014 par une décision de la Commission européenne et permettant aux Etats membres d'acquérir conjointement des contremesures médicales. La décision contient des dispositions concernant les modalités pratiques du mécanisme, la procédure décisionnelle relative au type de procédure choisie ainsi que l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

Pour plus d'informations, voir :

<http://europa.eu/rapid/midday-express-28-03-2019.htm#8>

et: https://ec.europa.eu/health/preparedness_response/joint_procurement_en

Rapport annuel sur Eudravigilance.

Le 21 mars 2019, l'Agence européenne du médicament (EMA) a publié son rapport annuel concernant l'évaluation du système Eudravigilance, le système européen de gestion et d'analyse des informations sur les effets indésirables présumés des médicaments autorisés ou en cours d'essai clinique dans l'UE. En 2018, environ deux millions de rapports concernant des effets indésirables présumés ont été soumis à Eudravigilance, soit 37% de plus qu'en 2017. Cette augmentation est largement due au fait qu'à partir de novembre 2017, les autorités compétentes nationales sont tenues de reporter non seulement les suspicions d'effets indésirables graves mais aussi les suspicions d'effets indésirables non graves. Le rapport note également une amélioration dans les rapports effectués par les patients, signe des efforts mis en œuvre au niveau national pour encourager les patients à le faire.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.ema.europa.eu/en/news/new-eudravigilance-system-improves-reporting-side-effects-detection-safety-signals>

Publication d'un guide sur les soins de santé transfrontaliers.

Le 20 mars 2019, la Commission européenne a publié un guide à destination des patients et des points de contacts nationaux afin de les informer du cadre légal mis en place par la directive relative aux droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers (Directive 2011/24/UE) et les règlements européens de coordination des régimes de sécurité sociale (Règlements (CE) 883/2004 et 987/2009). La réalisation de ce guide a été financée par le programme santé 2014-2020 de l'UE.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/health/cross_border_care/publications_en

Famille/Jeunesse

Interpellation de la Commission européenne pour une réponse écrite quant à la conformité au droit de l'UE de la nouvelle législation autrichienne sur l'indexation des allocations familiales des travailleurs mobiles.

Le 26 mars 2019, le Parlement européen, réuni en session plénière, a demandé à la Commission de répondre formellement à la question parlementaire déposée le 7 novembre 2018 et qui met en cause la conformité de la législation autrichienne prévoyant une indexation des allocations familiales des travailleurs mobiles dont les enfants résident dans leur pays d'origine avec le droit de l'UE.

La Commissaire à l'Emploi et aux affaires sociales, Marianne Thyssen, a rappelé que cette législation contrevient au principe d'égalité de traitement entre les travailleurs européens mobiles et les travailleurs locaux : bien que contribuant de la même manière au système de sécurité sociale et fiscal, ils ne bénéficient pas des mêmes droits. En outre, s'il est vrai que ceux sont les employeurs qui contribuent à une part importante du financement des allocations familiales dans certains systèmes nationaux, cette contribution n'est pas liée à la nationalité du travailleur bénéficiaire ou du lieu de résidence des enfants. La Commission examine actuellement la réponse de l'Autriche suite à l'ouverture d'une procédure d'infraction à son encontre (voir REIF Info n°313). La Commissaire a cependant enjoint les particuliers lésés par cette législation à introduire des recours devant les juridictions nationales compétentes, premières instances habilitées à pouvoir rectifier leurs situations et à appliquer les règles communautaires.

Hormis l'eurodéputé eurosceptique autrichien Franz Obermayr, les eurodéputés ayant pris la parole ont soutenu la position de la Commission et rappelé l'importance cruciale pour l'UE de défendre ses principes fondamentaux tel que l'égalité de traitement entre citoyens européens.

Pour plus d'informations, voir : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-19-463_fr.htm

Emploi et affaires sociales

Rapport sur la mobilité des travailleurs : augmentation du nombre de formulaires A1 émis.

Des chercheurs de l'Université Catholique de Louvain ont publié leur étude annuelle sur le nombre de formulaires A1 émis en 2017, dénombrant les travailleurs ayant été détachés ou actifs dans plusieurs Etats membres de l'UE : un total de 2,8 millions de formulaires A1 ont été délivrés en 2017, 22 % de plus par rapport à 2016.

A noter que ces formulaires recourent un double phénomène, celui du détachement d'une part et celui de la pluriactivité d'autre part.

On voit ainsi que le nombre de formulaires délivrés pour des travailleurs actifs dans plusieurs Etats membres a considérablement augmenté par rapport à 2016 (+64,4%). Le rapport montre également que le détachement (sortant et entrant) est principalement le fait des 15 Etats membres d'avant l'accèsion des pays d'Europe centrale et orientale, contrairement à l'idée communément admise.

Les travailleurs polonais du secteur de la construction restent la part la plus importante des travailleurs détachés, suivis par les travailleurs allemands.

En ce qui concerne la durée du détachement, un travailleur polonais détaché a passé environ 256 jours à l'étranger en 2017 (180 jours en 2016), ce qui est nettement inférieur à la moyenne européenne, qui était de 191 jours en 2017 (environ 170 jours en 2016).

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.mobilelabour.eu/12759/the-most-important-research-on-the-posting-of-workers-in-the-eu-hiva-ku-leuvens-annual-report-is-hot-off-the-press/>

Nouveau rapport de l'OCDE sur les réponses à mettre en œuvre pour appréhender les nouvelles formes d'emploi.

L'enquête publiée par l'OCDE résume les réponses de 44 pays sur les mesures qu'ils ont adoptées pour répondre aux enjeux liés à la diversification croissante des nouvelles formes d'emploi.

Sur la base des réponses collectées, on entend par nouvelles formes d'emploi les emplois s'écartant des contrats standards. Ils prédominent dans les activités prestées sur des plateformes en ligne et dans le travail indépendant. Une demande claire est formulée pour établir une classification partagée des différents types de travailleurs ainsi que pour garantir aux travailleurs atypiques de bonnes conditions de travail et une protection sociale adéquate. Parmi les autres enjeux figurent les questions liées à la santé et la sécurité au travail de ces travailleurs, le renforcement du dialogue social, l'investissement dans la formation professionnelle et l'accès aux services pour l'emploi.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=20860&langId=en>

Rapport trimestriel sur les développements sociaux et de l'emploi en Europe : nombre record de personnes en emploi mais des investissements toujours nécessaires en matière de formation.

Cette nouvelle édition montre un accroissement du nombre de personnes en emploi – dont la plupart engagées en CDI – et du nombre d'heures travaillées, qui est désormais supérieur à celui de 2008.

Mais les résultats sont très variables selon les Etats membres, la croissance ne bénéficiant donc pas à tous. En outre, les besoins en termes de formation

professionnelles et d'adéquation entre la formation et la main d'œuvre sont encore très importants.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=20863&langId=en>

Evènements passés

28 mars 2019, Bruxelles – Socle européen des droits sociaux – évaluation de la mise en œuvre initiale et recommandations pour le futur.

Organisé par le Comité économique et social européen (CESE), cet évènement a été l'occasion de faire un état des lieux de l'avancement de la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux adopté en 2017. Les intervenants ont unanimement relevé les trois canaux de cette mise en œuvre : initiatives législatives et non législatives, fonds européens et suivi dans le cadre du Semestre européen. Certaines lacunes ont été relevées : manque de cohérence entre les contraintes budgétaires et les nécessités d'investissement dans de nouveaux programmes sociaux ; création de nouveaux outils au détriment de l'utilisation de ceux déjà existants, soutiens divergents entre adoption de mesures législatives et renforcement du dialogue social, difficultés d'accès effectif aux droits sociaux.

Pour plus d'informations, voir: info@reif-eu.org

A venir

4 avril 2019, Bruxelles – Conférence sur la justice fiscale dans l'UE.

Le Cercle des Délégués Permanents Français organise une rencontre avec Stephen Quest, Directeur Général de la DG TAXUD à la Commission européenne autour du thème : « Justice fiscale: quel bilan pour la Commission Juncker » à la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne (RPFUE).

Pour plus d'informations, contacter : contact@cdpf.eu

11 avril 2019, Paris – Elections européennes : conférence de la Mutualité française en présence des têtes de liste.

La Mutualité Française invite l'ensemble des têtes de liste à cet évènement qui se déroulera le 11 avril à Paris. Sept candidats ont déjà confirmé leur participation : Manon Aubry (LFI), Jordan Bardella (RN), François-Xavier Bellamy (LR), Nicolas Dupont-Aignan (DLF), Raphaël Glucksmann (PS et Place publique), Benoit Hamon (G.s) et Yannick Jadot (EELV). LREM et le Modem ont annoncé que leur tête de liste sera bien présente également.

Pour vous inscrire : <https://www.mutualite.fr/elections-europeennes-evenement-11-avril>

26 avril 2019, Vilnius – Séminaire MoveS : « Détermination de la loi applicable : aspects administratifs et légaux des réglementations lituaniennes et européennes ».

Organisé par le réseau européen des experts de la sécurité sociale (MoveS), ce séminaire traitera des questions interconnectées du détachement des travailleurs, de la législation applicable et de la sécurité sociale alors qu'environ 6% des travailleurs assurés en Lituanie ont été détachés dans un autre Etat membre ou étaient pluriactifs.

Pour plus d'informations, contacter :

moves@eftheia.eu

OCDE, Risks that Matter. Main Findings from the 2018 OECD Risks that Matter Survey, OCDE, 2019, 53 P;

Ce rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) présente les résultats d'une enquête intitulée « des risques qui comptent », portant sur les inquiétudes et les préoccupations des adultes âgés de 18 à 70 ans, issus des pays membres de l'OCDE, et sur la manière dont l'État les aide à faire face aux risques sociaux et économiques. Les préoccupations à court termes les plus mentionnées par les 22000 participants à l'enquête sont le fait de tomber malade (surtout pour les plus âgés) et de ne « pas réussir à joindre les deux bouts » (et notamment concernant l'accès au logement, surtout pour les plus jeunes). Ainsi, à plus long terme, c'est la capacité à « s'en sortir » en vieillissant qui est le sujet de préoccupation le plus mentionné. Concernant les services publics et les prestations sociales, les personnes interrogées ont montré un net mécontentement, considérant notamment que l'État n'est pas en mesure d'assurer « un filet de protection adapté » en cas de privation de revenu lié à une perte d'emploi, une maladie ou à la vieillesse. Plus de la moitié des personnes interrogées considèrent ainsi qu'elles n'auraient pas accès aux prestations sociales si elles en avaient besoin. En outre, l'étude montre que les individus estiment que leur point de vue n'est pas pris en compte lors de l'élaboration de la politique sociale, sentiment augmentant proportionnellement avec le niveau d'étude et de revenu. Par ailleurs, plus de la moitié des personnes estiment de pas percevoir leur juste part de prestations sociales en comparaison avec leur niveau d'imposition. Enfin, la plupart des personnes interrogées sont prêtes à cotiser davantage pour soutenir les régimes publics de retraite et plus de la moitié considère que les hauts revenus devraient être imposés davantage.

Pour plus d'informations, voir: <http://www.oecd.org/fr/presse/une-enquete-de-l-ocde-met-en-evidence-un-large-mecontentement-a-l-egard-des-services-publics-et-des-prestations-sociales.htm>

Sous la direction de Pascale Joannin, Rapport Schuman sur l'Europe, l'état de l'Union 2019, Editions Schuman, 25 mars 2019, 348 p.

Cette année le *Rapport Schuman sur l'état de l'Europe* met l'accent sur la crise de la représentation que traverse l'Europe, se demandant si « les Européens [parviendront] à partager une voie qui leur soit propre, à acquérir cette dimension stratégique qui manque à leur grand pouvoir d'influence ». Ne faudrait-il pas « revoir certaines politiques communes avant d'en inventer d'autres ? ». Est-il légitime de critiquer la gouvernance des institutions communes ? Quels doivent être les objectifs des politiques communes ? L'ouvrage prône une réflexion ouverte, sans tabou, afin

d'aider le décideur européen dans son travail en lui fournissant les analyses des « meilleurs experts » ainsi que des cartes et statistiques commentées.

Pour plus d'informations, voir: <https://www.robert-schuman.eu/fr/librairie/0221-le-rapport-schuman-sur-l-europe-l-etat-de-l-union-2019>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejoint.

